

www.anec.org



Le porte-parole des consommateurs européens dans la normalisation

L'ANEC REPRÉSENTE LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS

dans le processus de normalisation et de certification ainsi qu'à travers la politique et la législation liées à la normalisation. Notre objectif premier est d'offrir aux consommateurs une protection maximale.



L'ANEC REGROUPE DES ORGANISATIONS DE CONSOMMATEURS

de l'ensemble des États membres de l'Union européenne et des trois pays de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Notre Assemblée générale se compose d'un membre national par pays.

L'ANEC A ÉTÉ CRÉÉE EN 1995 sous la forme d'une association internationale sans but lucratif. L'ANEC est financée par la Commission européenne et l'AELE. Les organisations nationales de consommateurs contribuent en nature.



Un combat pour la sécurité et la qualité

L'ANEC CONTRIBUE à rendre les produits et les services plus sûrs et à améliorer leur accessibilité, leur performance et leurs aspects environnementaux.

LE SECRÉTARIAT BRUXELLOIS DE L'ANEC coordonne un réseau de plus de 200 experts en consommation à travers l'Europe. Nos experts participent directement aux travaux de plus de 70 comités techniques et politiques au sein d'organisations européennes et internationales de normalisation.

NOS PRIORITÉS SONT la sécurité des enfants, la conception universelle, les appareils électroménagers, l'environnement, la société de l'information, les services et la sécurité routière.

LES RECHERCHES JOUENT ÉGALEMENT UN RÔLE CAPITAL. L'argumentation de l'ANEC doit reposer sur des faits établis. Les projets de recherche que nous commandons reflètent nos priorités et sont définis par les groupes de travail dans les sept domaines prioritaires précités.



Notre objectif: défendre vos intérêts

LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À LA NORMALISATION

est importante. Les consommateurs sont les acteurs qui, en fin de processus, sont les plus concernés par les normes. Les consommateurs font contre-poids aux thèses de l'industrie. Les produits et services basés sur des normes mises au point en consultation avec les consommateurs sont mieux accueillis sur le marché. Enfin et surtout, les normes viennent compléter la législation au sein de l'Union européenne. Les consommateurs veillent à la prise en considération de l'intérêt public.



POUR INFLUENCER LES POLITIQUES EUROPÉENNES,

il convient de coopérer avec les membres des institutions européennes. L'ANEC élabore des prises de position sur des thématiques d'intérêt pour les consommateurs liées à la normalisation et les intègre dans le processus. Notre site internet et notre newsletter mensuelle offrent des informations générales et permettent de se tenir au courant des activités en cours et des développements récents.



Qu'est-ce qu'une norme?

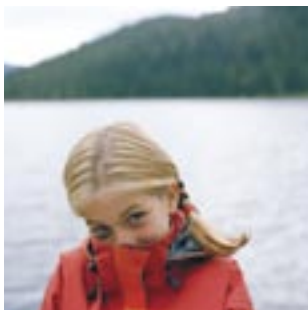
LES NORMES INFLUENCENT CHAQUE JOUR NOTRE VIE, quel que soit le lieu où nous nous trouvons. Elles peuvent nous simplifier la vie et accroître la sécurité des produits que nous achetons. La normalisation concerne non seulement la sécurité, la conformité et l'harmonisation des produits, mais aborde également de nouveaux domaines tels que l'environnement, les services et le commerce électronique. Les normes sont utiles à maints égards. Elles garantissent notamment qu'une machine à laver ne peut être ouverte pendant qu'elle tourne ou que les cartes de crédit présentent les mêmes caractéristiques et peuvent être utilisées partout.

LES NORMES SONT DES DOCUMENTS élaborés de manière consensuelle par des organismes de normalisation et des parties intéressées. Leur application est de type volontaire et elles fournissent des règles techniques et des lignes directrices portant sur des produits et des procédés.

DANS L'UE, les normes européennes complètent la législation en vertu de la Nouvelle approche en matière d'harmonisation technique. Le législateur européen se limite à définir les critères de sécurité essentiels. Les aspects techniques sont laissés à l'appréciation des rédacteurs de normes. La normalisation joue dès lors un rôle réglementaire.

À la loupe

L'ANEC S'INTÉRESSE À UN LARGE ÉVENTAIL de produits et de services : grille-pain, jouets, services postaux, cartes magnétiques, trotteurs, signature électronique, briquets, imprimantes, pour n'en citer que quelques-uns.



CORDELETTES SUR VÊTEMENTS D'ENFANTS

Des accidents mortels se sont produits sur des aires de jeux à cause des cordelettes servant à resserrer les capuches et les cols des vêtements d'enfants. Ces cordelettes sont dangereuses dans la mesure où elles sont susceptibles de provoquer un étranglement. Grâce au travail de l'ANEC, une norme interdit désormais l'usage de ces cordelettes dans les parties autour de la tête et du cou des vêtements pour enfants de moins de sept ans.

SÉCURITÉ AUTOMOBILE L'ANEC plaide en faveur d'un renforcement des normes de sécurité des sièges arrière. Les essais de choc réalisés en 2003 par l'ANEC ont montré que les sièges arrière rabattables sont rarement assez résistants pour supporter la pression des bagages se trouvant dans le coffre en cas de choc.





CONCEPTION UNIVERSELLE Tous les consommateurs doivent pouvoir accéder aux produits et services. C'est un droit fondamental. Il y a discrimination dès lors que les personnes âgées et handicapées ne peuvent utiliser les différents produits et services offerts aux autres consommateurs. L'ANEC prône la mise en œuvre du Guide 6 du CEN/Cenelec, ensemble de lignes directrices à l'intention des rédacteurs de normes les aidant à prendre en considération les besoins des personnes âgées et handicapées.

MAISONS INTELLIGENTES Les maisons intelligentes sont un mélange de domotique, de réseaux de communication et de dispositifs de commandes intelligents. L'ANEC se félicite du potentiel qu'elles offrent à la plupart des consommateurs en termes de sécurité accrue, de facilité et d'économie d'énergie. Les normes doivent garantir la facilité d'installation et de fonctionnement, la sécurité, l'accessibilité et l'interopérabilité.

Votre participation compte

L'ANEC repose sur la contribution d'experts bénévoles qui mettent leur savoir et leur temps au service de la défense des intérêts des consommateurs dans le processus de normalisation et de certification.



**Association européenne pour la coordination de
la représentation des consommateurs dans la normalisation**

Av. de Tervueren 32 boîte 27, B-1040 Bruxelles
Tél. +32-2-743.24.70 - fax: +32-2-706.54.30
e-mail: anec@anec.org - internet: www.anec.org